

COMMUNE DE RENNEMOULIN
-
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence Monsieur Arnaud Hourdin, Maire.

Etaient présents : Messieurs, Arnaud HOURDIN, Patrick LAINE, François-Xavier SCHÜTZ, Fleur SERVANT, Laurent CLAVEL, Bertrand DELHOTEL, Benjamin DEVELAY, Bernard FEYS,

Conseillers absents excusés : Sylvain AGUIRRE (pouvoir à Patrick LAINE), Florence GADALA (pouvoir à Bernard FEYS)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Patrick LAINE

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2023

Le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2023 est approuvé et signé par les membres présents.

DCM n°14-2023

EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE PAR LA COMMUNE DE RENNEMOULIN A COMPTE DE L'EXERCICE 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des juridictions financières,
Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le plan de comptes M57 abrégé,
Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation ;

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales ou des groupements pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Une convention entre l'Etat et les exécutifs habilités par une décision de l'assemblée délibérante de chaque collectivité ou groupement de collectivités retenu précise les conditions de mise en œuvre et de suivi de l'expérimentation.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,

- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La candidature de la commune de Rennemoulin ayant été retenue ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le maire à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2023.

Questions diverses

Consultation sur la demande de Permis exclusif de recherches gîtes géothermiques (PER)

Nous avons reçu en mairie le 20 octobre dernier un courrier de la Direction régionale et Interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile de France sollicitant l'avis des Conseils Municipaux pour la consultation sur la demande de permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques (PER) dit « Permis de Bois d'Arcy ».

Il s'agit de donner un avis sur le lancement d'étude des recherches de gîtes géothermiques, notamment « Permis de Bois d'Arcy ».

Il s'agit donc pour l'instant simplement d'études et pas à ce jour de quelque permission d'exploitation ultérieure.

Monsieur le Maire est favorable au principe de ce type d'étude qui relève très clairement de l'intérêt général. Néanmoins il conviendra d'être extrêmement prudent, si un jour des permissions d'exploitation concernent le périmètre de Rennemoulin et plus particulièrement de la Plaine de Versailles.

Monsieur Laine estime, qu'à ce jour, nous n'avons pas suffisamment d'informations disponibles pour donner un avis sur le sujet.

Monsieur Delhotel s'oppose à la consultation pour mettre en évidence l'importance de la protection de la Plaine de Versailles, en signalant qu'un projet de tel nature serait invasif et coûteux.

Il a par ailleurs l'expérience d'un site qui a tenté ce dispositif qui s'est localement soldé par un échec.

Monsieur Clavel, Monsieur Schütz et Madame Servant partagent l'avis de Monsieur Delhotel.

Dans ce sens, le Conseil Municipal est majoritairement opposé à la demande de l'étude en question, avec 2 votes pour (Monsieur Arnaud Hourdin et Monsieur Sylvain Aguirre), 1 abstention (Monsieur Patrick Laine) et 7 votes contre.

Vente de terrain

Le terrain constructible à côté de la sente de la Grimpette est en cours de vente.

Le dossier avance.

Un permis de construire devrait être déposé prochainement par le potentiel acquéreur.

Fête de la Saint Nicolas

A l'occasion de la Saint Nicolas, une messe sera célébrée à la chapelle le 10 décembre à 11h15, en collaboration avec la paroisse de Bailly/Noisy-le-Roi.

A la fin de la célébration religieuse du vin chaud sera servi aux présents.

Monsieur le Maire précise que la chapelle a été mise à disposition à titre gracieux pour fêter la Saint Nicolas.

Problèmes de connexion internet

Monsieur Delhotel signale que la connexion internet à Rennemoulin est de plus en plus instable. Les boitiers existants ne sont pas suffisants pour le nombre de maisons et les sous-traitants débranchent certaines lignes pour rebrancher les lignes de leurs propres clients.

Svm Promotion aurait dû faire une demande pour l'installation d'un boitier supplémentaire, mais cela n'a pas été fait.

Monsieur Delhotel montre une photo au conseil d'un boitier fibre situé à Noisy-le-Roi en mauvais état qui circule sur un groupe Facebook en expliquant que cette boîte peut être à l'origine de ces dysfonctionnements.

Monsieur le Maire précise que le réseau fibre a été installé par SFR et qu'à ce jour, malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé de points de contact chez SFR. Néanmoins il semble que SFR ait délégué ce type de discussions à la société XFibre.

Nous allons contacter cette société prochainement.

Chantier SVM

La mairie attend toujours le dépôt de permis modificatif du promoteur pour régulariser ou non certaines modifications faites unilatéralement par SVM par rapport au permis initial.

Le chemin de l'Étang a été endommagé par les travaux du chantier SVM.

Ce dernier a fait une réparation très sommaire rebouchant les trous avec de la grave.

La finalisation définitive de cette voie est prévue dans le projet de financement des routes.

Mme Servant souhaiterait la remise en état des parties enherbées avec la plantation de fleurs ou la mise en place de poteaux ou de pavés pour éviter le stationnement des voitures.

La commune a fait une demande à VGP pour l'enlèvement des dépôts sauvages de SVM sur ce même chemin, mais Monsieur Laureau avait déjà pris l'initiative de les évacuer spontanément. Nous remercions Monsieur Laureau pour cette initiative qui a permis plus rapidement de restituer intacte la beauté du site.

Pollution du Rû de Gally

Un dysfonctionnement au sein de la station d'épuration du carré de Réunion de Saint-Cyr-l'École est intervenu le 9 septembre entre 5h et 8h du matin.

Cette panne n'étant réparée qu'à 8h du matin, le personnel d'astreinte de la station a effectué un lâché de 2000 tonnes de produits dit « pré traités » dans le rû.

Ce rejet a été ponctuellement très polluant, le Rû s'étant trouvé asséché pendant la période de la panne.

Cette pollution a entraîné la mort de nombreux poissons et la disparition des algues très sensibles à ce type d'incident.

La pollution a été évoquée dans un comité Hydreaulys à la demande de Monsieur Hourdin. La rapide présentation faite par le président du syndicat a limité l'importance de cette pollution vis-à-vis du conseil d'Hydreaulys.

Monsieur Hourdin a précisé ce qui s'était passé en réalité dans la station ayant été présent sur site avec les pompiers et la gendarmerie l'après-midi de l'évènement.

En résumé pour que ce type d'incident se reproduise le moins souvent possible, voir jamais, il semble nécessaire que la station d'épuration soit considérée comme la source unique du Rû de Gally, notamment en période de sécheresse.

Il est donc nécessaire que le prestataire en charge de la gestion de la station propose toutes les solutions possibles, permettant de garantir, même en cas de panne, la continuité d'un flux d'eau propre traité sauvegardant ainsi la faune et la flore, à suivre.

Cloche de la chapelle Saint Nicolas

Un contrat d'entretien a été signé avec la société Bodet Campanaire pour la cloche de la chapelle. Ce contrat nous donne l'accès à certaines prestations complémentaires, notamment le tocsin, le glas, etc.

Cette solution de contrat d'entretien nous permettra, comme dans beaucoup de communes, de limiter les pannes par des entretiens préventifs et des réparations immédiates.

Séance clôturée à 20 heures 50